

MAGILLEM DESIGN SERVICES
Société Anonyme
au capital de 125 260 €
Siège social : 251 rue du Faubourg Saint Martin
75010 PARIS
492 681 671 RCS PARIS

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 29 MARS 2023**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant **l'exercice clos le 30 juin 2022** et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des différents rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 30 juin 2022, l'activité de la Société a été la suivante :

Entre le 1^{er} juillet 2021 et le 30 juin 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 45 416€ contre 1 100 441.99€ pour l'exercice précédent, soit une baisse de 95.87%.

Le total des Produits d'exploitation est de 236 792.92€ contre 2 208 909.81€ en N-1.

La société n'a pas rencontré de problème de trésorerie.

Depuis le 30 novembre 2020, la société n'a plus de salarié, ni de client, l'intégralité des salariés et des clients ayant été transférés à ARTERIS IP SAS avec la technologie.

La société ARTERIS IP SAS a également repris le contrat de sous location des locaux du 251 rue du Faubourg Saint Martin, à Paris X.

Les disponibilités de fin d'année s'élèvent à 1 268 479.26€ et les valeurs mobilières de placement à 127 834.63€.

Le solde de l'emprunt PGE a été remboursé par anticipation en février 2022 pour un montant de 626 069€.

Les provisions pour créances douteuses ont été reprises sur l'exercice pour 31 580€

La filiale de Magillem Design Services en Corée, Magillem South Korea, a été liquidée pendant l'exercice. Les titres inscrits à l'actif du bilan ont été sortis. Ces derniers étant entièrement dépréciés, il n'y a pas d'impact sur le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2022.

Le poste client s'élève à 27 829.62€ au 30 juin 2022.

Activités en matière de recherche et de développement

Néant

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des délais d'encaissements clients

Cette information n'étant pas significative et n'apportant aucune information complémentaire au lecteur, elle n'est pas fournie dans le présent rapport.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant.

PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

La société n'employant plus de salarié, cette information ne peut être fournie.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 45 416.15€

Le montant des produits d'exploitation s'élève à 236 792.92€

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 204 948.21€ ;

Le montant des impôts et taxes s'élève à 808.13€.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 0€ ;

Le montant des charges sociales s'élève à 38 970.80€ ;

Il est précisé que la société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions (entièrement sur immobilisations cette année) s'élève à 18 136.28€ ;

Le montant des autres charges s'élève à 125 117.03€ .

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 387 980.45€ .

Le résultat d'exploitation ressort à - 151 187.53€.

Quant au résultat courant avant impôts, il s'établit à - 126 060.94€.

- Tenant compte du produit exceptionnel de 695 450.55€, le résultat exceptionnel s'élève à 433 873.96€ .

- Tenant compte d'un impôt sur les sociétés de 105 895€

Le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2022 se solde par un bénéfice de 201 918.02€

Au 30 juin 2022, le total du bilan de la Société s'élève à 2 922 436.83€ ;

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 201 918.02€.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2022 de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 201 918.02€.

Affectation

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 2 109 126.57.

Conformément à la loi, L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les

suivantes :

Exercice clos le	Dividendes (en €)
30/06/2021	Néant
30/06/2020	Néant
30/06/2019	Néant

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous informons qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées aux articles 39, 4 et 39, 5 du Code général des impôts.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Rapport Sur Le Gouvernement D'entreprise

Conformément à l'article R 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que votre Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L 225-51-1 du Code de commerce.

Le Conseil a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

En conséquence *Isabelle Geday* assume sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société.

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports du Commissaire aux comptes.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

Mme Isabelle GEDAY

- Président de la société SA MAGILLEM DESIGN SERVICES
- Administrateur de la société SA MAGILLEM DESIGN SERVICES
- Directeur général de la société SA MAGILLEM DESIGN SERVICES
- Gérant de la société SNC IMLOCA
- Gérant de la société SNC INVEST I.N.G
- Gérant de la SCI LE 251 SAINT MARTIN
- Gérant de la société SCI DU FIGUIER
- Gérant de la société SARL SI2G
- Gérant de la société SCI SYCILE
- Présidente de la SAS ULR FOODING
- Présidente de la SAS ULR UPSCALE LODGING & RESORTS GROUP

Mme Anne-Marie VAUMORIN

- Administrateur de la société SA MAGILLEM DESIGN SERVICES

M. Emmanuel VAUMORIN

- Administrateur de la société SA MAGILLEM DESIGN SERVICES
- Directeur général délégué de la société SA MAGILLEM DESIGN SERVICES

M. Christophe DUBOIS DE LA PATELLIERE

- Administrateur de la société SA MAGILLEM DESIGN SERVICES

M. Vincent THIBAUT

- Administrateur de la société SA MAGILLEM DESIGN SERVICES

Mandats en cours

Le Conseil examine la situation des mandats des administrateurs et constate qu'aucun des mandats n'est parvenu à son terme.

Autres informations portées à la connaissance des actionnaires

L'assemblée générale du 15 décembre 2021 a autorisé le Conseil d'Administration à modifier la date de clôture de l'exercice du 30 juin au 28 février.

Le Conseil d'administration n'a pas procédé à la modification statutaire et n'a pas changé la date de clôture de l'exercice social. En effet, en raison de la vérification de comptabilité en cours, de la tranche d'earn-out et des subventions restant à encaisser, cette modification n'avait pas d'intérêt pour la Société.

CESSION DU FONDS DE COMMERCE (RAPPEL)

La Société a cédé son fonds de commerce le 30 novembre 2020.

L'acquéreur est la société ARTERIS IP, société par actions simplifiée dont le siège est à GUYANCOURT (78280) – 2, rue Hélène Boucher – Immeuble Le Cristal, immatriculée au RCS de VERSAILLES sous le numéro 818 705 501, filiale à 100% d'une société de droit américain ARTERIS, INC .

Le fonds de commerce dont il s'agit comprend :

- Le droit au bail des locaux,
- Les salariés et toutes les dettes liées au personnel à la date du closing,
- Les équipements,
- Le matériel,
- Les stocks,
- La technologie,
- Certaines créances clients,
- Les contrats avec les clients.

Mais pas les liquidités en banque, les crédits d'impôts et les subventions à recevoir et certaines créances clients à court terme.

Le prix de cession est de huit millions de dollars US (8 000 000 US\$), soit approximativement 6 960 000 euros, étant précisé que :

- a) la somme de cinq cent mille dollars US (500.000 US\$) (soit approximativement 435 000 euros) serait retenue par le Cessionnaire et serait le cas échéant versée par le Cessionnaire au plus tôt : (i) dans les 60 jours calendaires suite à la Date de Réalisation ou (ii) la date du transfert au Cessionnaire par le Cédant d'un montant d'au moins un million cinq cent mille dollars US (1.500.000 US\$) (tel montant étant dû et payé au Cédant par Samsung Electronics Co. Ltd. en vertu du Contrat de Licence et Support pour Logiciel conclu le 1er janvier 2019), par virement bancaire sur le compte bancaire du Cédant; et
- b) la somme de deux millions de dollars US (2.000.000 US\$) (soit approximativement 1 740 000 euros, sur la base du taux de conversion agréé entre les Parties ce jour) serait retenue par le Cessionnaire afin de sécuriser l'indemnisation de tout dommage (la « **Retenue Indemnisation** ») (*Indemnification Holdback Amount*) qui sera supporté par celui-ci aux termes de l'article 11 du Contrat ;

Concernant cette Retenue Indemnisation, il est prévu par les Parties (i) qu'une première tranche d'un montant d'un million de dollars US (1.000.000 US\$) (i.e., approximativement 870 000 euros, sur la base du taux de conversion agréé entre les Parties ce jour) serait libérée au Cédant, dans les 60 jours calendaires suivant la date du premier anniversaire de la Date de Réalisation (*First Holdback Determination Period*) et (ii) qu'une seconde tranche d'un montant d'un million de dollars US (1.000.000 US\$) sera libérée au Cédant, dans les 60 jours calendaires suivant la date du second anniversaire de la Date de Réalisation (*Second Holdback Determination Period*), dans chaque cas réduites de tout montant que le Cessionnaire est en droit de retenir, sujet à et en vertu de l'article 12.2 du Contrat ; et

- c) la somme d'un million de dollars US (1.000.000 US\$) serait retenue par le Cessionnaire (la « **Retenue Earn Out** ») (*Earnout Holdback Amount*) et serait libérée au Cédant selon les termes et conditions détaillées en Annexe 5.5 du Contrat fixant trois objectifs correspondant à un tiers de la somme. En aucun cas, y compris la réalisation de tous les événements d'earn out, une partie de la Retenue Earn Out ne sera libérée par le Cessionnaire et payée au Cédant avant les

30 jours calendaires suivant la date du premier anniversaire de la Date de Réalisation.

Le projet d'acte de cession réitératif a été soumis aux administrateurs au conseil d'Administration du 17 septembre 2020.

Magillem détient une technologie qui a prouvé son utilité auprès de plus grands concepteurs de circuits intégrés complexes dans le monde entier. Pour déployer cette technologie, dont les cycles de vente sont longs, il faut une force de vente importante et de nombreux ingénieurs de terrain. Il lui faut également une R&D très active pour faire face à la complexité croissante des circuits à concevoir par ses clients.

Magillem a bénéficié des dispositifs d'encouragement et de soutien mis en œuvre par le gouvernement français et par l'Europe et a ainsi pu financer pendant des années sa Recherche et son Marketing, en maintenant une gestion rigoureuse sans toutefois connaître la croissance attendue.

Lorsque, sortie de son statut de « Start up », et atteignant le point d'inflexion du marché des IC, début 2016, alors que Magillem avait identifié à raison que la croissance allait exploser grâce à l'entrée des fabricants de systèmes électroniques dans l'industrie du semiconducteur, la société a dû rechercher, soit en Bourse, soit auprès des banquiers les financements nécessaires à un accroissement rapide de ses ressources humaines et à une acquisition.

Le banquier historique a bien voulu nous octroyer sur 2 ans un prêt qui représentait 20% de la somme que Magillem sollicitait.

Le marché libre ne laissait aux actionnaires que le choix d'une extrême dilution avec un espoir très limité de rassembler les fonds nécessaires à l'exécution du business plan.

Par ailleurs les fonds de « private equity » avaient tous besoin de la sortie de la côte du titre Magillem pour pouvoir investir, tâche rendue impossible par la multiplicité de nos petits porteurs et du seuil nécessaire de 90% des votes en faveur de la sortie.

Le contexte international sanitaire, géo politique et économique doit également nous inciter à une grande prudence.

La solution apportée par cette cession est donc, selon le Conseil, la meilleure réponse sur tous les points :

- Préservation des emplois en France et dans nos filiales,
- Préservation des contrats clients et de la technologie,
- Valorisation satisfaisante et nettement supérieure au cours de Bourse pour les actionnaires,
- Règlement du prix en cash avec garantie de paiement émanant de la maison-mère de l'Acquéreur du fonds de commerce.
-

Cette acquisition entraîne le transfert de l'ensemble du personnel. Un accord de services transitionnels serait signé pour permettre à MAGILLEM DESIGN SERVICES de faire face à ses obligations dans la mesure où cette dernière n'aura plus aucun salarié après réalisation de l'opération de cession ;

La cession de fonds de commerce appartenant à la Société pourra à terme entraîner l'éventuelle dissolution de la Société qui se retrouvera sans actif ni activité.

Afin de se conformer aux dispositions de l'article L 141-23 du Code de commerce, les salariés ont été informés du projet de vente du fonds de commerce plus de deux mois avant la date de conclusion du contrat de vente afin de permettre à un ou plusieurs salariés de présenter une offre d'achat pour l'acquisition du fonds. L'ensemble des salariés a informé par courrier le dirigeant qu'ils ne souhaitent pas reprendre le fonds de commerce.

La cession a été approuvée par le conseil d'administration dans tous ses termes, le 17 septembre 2020 et par l'AG mixte du 27 novembre 2020.

RÉDUCTION DE CAPITAL PAR VOIE DE RACHAT D' ACTIONS

Par suite de la cession du fonds de commerce, la Société a procédé à une réduction du capital social à concurrence de 276 565 euros, pour le ramener de 445 220 euros à 168 655 euros.

Cette opération a été réalisée par voie de rachat de 276 565 actions d'une valeur nominale unitaire de 1 euro, au prix de 22,41 euros par action.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'Administration

Annexe : tableau des résultats des 5 derniers exercices

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code de Commerce Art. R 225-102)

	30/06/2018	30/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	445 220	445 220	445 220	125 260	125 260
Nbre des actions ordinaires existantes	445 220	445 220	445 220	445 220	445 220
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	7 298 421	6 960 725	8 523 049	1 100 442	45 416
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 355 382	1 153 912	922 317	1 440 294	199 946
Impôts sur les bénéfices				36 160	105 895
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 080 917	962 654	718 375	1 446 603	201 918
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	3,04	2,59	2,07	3,15	0,21
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2,43	2,16	1,61	3,25	0,45
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	43	49	47		
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 639 658	2 929 480	3 153 498	1 415 710	
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	1 196 946	1 364 940	1 420 710	730 219	38 971